



Rapport des juges principaux

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Jeudi 25 juillet 2019	Heure de départ	18 h 30	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Dégagé (Temp. : 27 °C)			
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)			
Nombre de courses	10	Courses de qualification	Nombre total d'inscriptions	75/87
Paris mutuels	97 653 \$			
Contact Vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien de piste	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge principal sortant

Juge principal	Juge associé	Juge associé
Weber Michael	Coles Sharla	Frenette Ben

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Aucun examen ou autres problèmes ce soir.

Courses :

- Long retard avant de pouvoir publier les résultats officiels pour les deux premières courses, car le tableau d'affichage a été mis hors service. Le placement à l'arrivée doit être publié sur les téléviseurs, ce qui provoque une défaillance du système graphique.
1. Rien à signaler.
 2. Retrait tardif par les juges (inadmissible; propriétaire sans licence) de STPATTYS DAY; remboursement : 101 \$. Rien à signaler.
 3. Rien à signaler.
 4. Le conducteur du n° 4 TOPVILLE CHROME, Gilles Gendron, a été averti au sujet de sa stimulation dans le dernier droit. Rien à signaler.
 5. Enquête sur le n° 1 HP PANDORA (Marie-Claude Auger), qui a terminé 2^e, et le n° 3 OLIVIA V (Pascal Berube), qui a terminé 1^{er}, au sujet d'une possible interférence au poteau du 3/4 de mille; après avoir discuté avec les deux conducteurs (M. Berube a

affirmé que son cheval a dévié vers l'intérieur et a frôlé la roue du n° 1; Mlle Auger a affirmé qu'elle n'a pas été affectée) et après examen de la vidéo, il n'y a aucun placement; aucune sanction contre M. Berube puisque le cheval déviait de toute évidence vers l'intérieur. Rien à signaler.

Vidéo : https://youtu.be/a_IBI3nEBHo

6. Retrait tardif par le vétérinaire (maladie) du n° 8 WINGS OF BALLYKEEL par l'entr. (Sylvia Toth), remboursement : 38 \$. Reprise de départ puisque le n° 1 TIME TO TRAVEL (Gilles Gendron) a fait un bris avant le départ et a causé une interférence contre le n° 9 MASSMADE et le n° 3 STONEBRIDGE HALL. RAISING RICHARD a été affecté par de l'équipement brisé (botte haute) après le départ et a terminé avec de l'équipement brisé. Rien à signaler.
7. Rien à signaler.
8. Rien à signaler.
9. Rien à signaler.
10. Nouvel alcootest pour les conducteurs de cette course. Enquête sur le n° 5 SHYTOWN SHADOW (Emil Toth) après le départ au sujet d'une possible interférence contre le n° 6 QUEENJANE BLUECHIP (Claude Larose) et le n° 9 THRILLING TIMES (Marie-Claude Auger); après discussion avec les conducteurs et examen de la vidéo, il a été déterminé que le n° 5 a ralenti, ce qui a provoqué l'interférence contre le n° 6 et le n° 9; le n° 5 a terminé 8^e et a été classé 9^e (règle 22.09 de la CAJO). M. Toth se présentera au bureau des juges pour un examen de cette course. Rien à signaler.

Vidéo : <https://youtu.be/tivFy64PBD8>

Réclamations :

- 5 — N° 1 HP PANDORA (1 réclamation) pour 8 750 \$ par Matthew McDonald, Brent Campbell (certificat de réclamation n° 13254), Gino Bilodeau et Anne-Marie Demers (entr. M. McDonald).
- 7 — N° 4 BADSTORMANYPORT (1 réclamation) pour 7 000 \$ par Jean-Roch Marois (entr. Gerard Demers).